

COVID-19

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Tousser  
ou éternuer  
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE  
Porter un masque  
chirurgical jetable**

[Accédez aux informations en français simplifié FALC \(source : gouvernement.fr\)](#)

Pour bénéficier de cette dotation, à partir de lundi, il faudra se rendre à l'accueil de la mairie de votre commune ou dans votre mairie de quartier si vous habitez la ville de Dunkerque. Il vous sera demandé de présenter une pièce d'identité. **d'infos**

L'obligation du port du masque dans les lieux publics clos, les transports publics, devant les écoles, sur les marchés, les braderies et les brocantes, sur les parkings des hypermarchés et supermarchés est maintenue.

Un modificatif à l'arrêté préfectoral prévoyant l'obligation de port du masque précisera les zones concernées dans le centre-ville de Dunkerque en incluant nominativement la place Jean-Bart, le boulevard Alexandre-III et les rues Thévenet, Clemenceau, Wilson et de la Marine.

La mention de périmètre de 50 mètres autour des établissements recevant du public sera remplacée par la notion de « files d'attente ou attroupements de toute nature » et la référence à la digue de Malo sera supprimée.

La jauge maximale des grands événements est ramenée à 1 000 personnes sur le territoire de la CUD, dans le respect d'un protocole sanitaire.

Les maires de l'agglomération dunkerquoise encouragent l'annulation (ou le report au-delà du 15 octobre) de toutes les manifestations dans les lieux clos.

Pour celles qui auront lieu malgré tout : pour les événements à caractère professionnel et associatif, la jauge maximale dans les salles est fixée sur la base de 4 mètres carrés par personne. La jauge maximale sera inscrite à l'entrée de chaque salle commune.

Pour les événements festifs ou familiaux, la jauge à 30 personnes s'applique pour les ERP de type L (salle des fêtes ou salle polyvalentes) et CTS (chapiteau, tentes et structures) comme dans tous les départements classés « zone d'alerte » (dite « rouge »).

Ils restent soumis aux protocoles en vigueur fixés par le ministère de la Culture.

Les consignes sanitaires en vigueur, inchangées, feront l'objet d'un contrôle renforcé. Des échanges réguliers entre polices municipales, police nationale et sous-préfecture permettront d'identifier rapidement les contrevenants aux protocoles sanitaires afin de permettre leur mise en demeure et, le cas échéant, leur fermeture administrative.

Le périmètre de l'arrêté préfectoral prévoyant, après 20 h, l'interdiction de vente d'alcool à emporter, sa consommation sur la voie publique et la diffusion de musique amplifiée est élargi à l'ensemble des communes de la CUD.

Les règles d'utilisation des gymnases et piscines restent inchangées, dans le strict respect des gestes barrières.

---

## COLLECTE DES DÉCHETS

**Le 15 juin, la collecte des déchets reprend son rythme habituel** de deux passages hebdomadaires aux jours habituels.

**Sauf à Cappelle-la-Grande et dans le quartier dunkerquois de Rosendaël où une phase de test d'un nouveau mode de gestion des déchets** est lancée avec des consignes de tri simplifiées pour recycler plus et mieux avec un seul passage hebdomadaire. Innovant, moins impactant sur le plan environnemental, plus vertueux sur le plan sanitaire, plus simple et plus performant en matière de tri, ce nouveau modèle de collecte sera évalué à la fin de l'été avec les habitants et les salariés de la CUD concernés

**Dans le sac jaune (fourni par la CUD)**, on y place tout ce qui est recyclable (plastique, métal, papier et carton), même sale.

**Dans le sac noir**, on continue d'y mettre tout ce qui n'est pas recyclable (déchets alimentaires, déchets d'hygiène, vaisselle cassée...).

**Mettez les déchets dans le bon sac (jaune ou noir), fermez-le bien et déposez-le dans un bac (bleu ou marron), la CUD s'occupe du reste.**

## **Les déchèteries de l'agglomération sont de nouveau ouvertes :**

- Dunkerque-Petite-Synt he, Bray-Dunes et de Gravelines : du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- Dunkerque-Rosendaël : du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, à partir du lundi 15 juin.

Le ramassage des poubelles vertes a été suspendu.

Le service de livraison des bacs de collecte est maintenu pour les nouveaux logements.

Le numéro vert 0800 22 45 57 reste accessible pour toutes les questions relatives à la collecte des déchets.

## **ASSAINISSEMENT**

Les interventions d'urgence sur le réseau d'assainissement (égouts bouchés) ainsi que sur les pompes de relèvement sont assurées normalement.

**L'accueil téléphonique aux usagers est assuré au numéro vert 0800 54 37 54**

## **HABITAT**

La CUD s'est organisée afin de poursuivre le traitement des demandes de paiement Réflex'énergie, Reflex'Acquisition et les aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) reçues avant la mise en confinement.

Elle traite les nouvelles demandes au fur et à mesure, en fonction de l'évolution de la situation.

Le guichet unique de l'habitat est ouvert, rdv au 0800 283 675.

**Bien préparer votre rendez-vous avec le service "habitat"**

## **CULTURE**

Pas encore inscrits aux Balises ? Rien de plus facile !

**Le réseau des Balises vous accompagne en vidéo**

## **L'ACCUEIL**

**L'accueil de l'hôtel communautaire est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.**

---

A compter du 11 mai, les déplacements sont de nouveau libres dans l'agglomération.

## **Transport en commun**

Alors que l'offre de services retrouve sa « normale », notamment en terme de fréquence de circulation (10 minutes sur les lignes Chrono), un plan de sécurisation des usagers du transport en commun est mis en place :

- Port du masque obligatoire.
- Marquage au sol pour le respect de la distanciation sociale.
- Utilisation d'une place sur deux.
- Zone de confinement du chauffeur du bus.
- Désinfection du bus en fin de service.

## **Vélo**

L'accent sera mis ces prochains mois sur l'usage du vélo, notamment par les collégiens et lycéens.

Pour cela, les décisions suivantes sont adoptées :

- Aide exceptionnelle à l'acquisition d'un vélo (jusqu'au 31 décembre 2020) d'un montant de 80 € pour tout habitant âgé de plus de 11 ans (150 € pour les familles à faibles ressources).
- Suspension du dispositif DK'Vélo, remplacé par un prêt longue durée des vélos aux collégiens, lycéens et familles à

faibles ressources.

- Lancement d'une réflexion en septembre sur les aménagements nécessaires au développement de l'usage du vélo (qui a progressé de 15 % entre 2015 et 2018 suite aux aménagements réalisés). Elle sera menée par la Maison de l'environnement, en concertation avec les habitants du territoire.

## Piéton

- Respect des gestes barrière (se tenir à distance d'un mètre minimum l'un de l'autre).
- Port du masque recommandé.
- Un inventaire des points de lavage des mains dans les espaces et les bâtiments publics sera réalisé par la ville de Dunkerque, d'autres villes de l'agglomération s'y penchent également.

---

## Un centre de test Covid au Kursaal ouvert 7 jours sur 7 :

**Le centre de dépistage COVID au Kursaal de Dunkerque est accessible 7 jours sur 7 de 14 h à 18 h.** Il propose un dépistage à l'aide du test virologique PCR de type naso-pharyngé. Le dépistage est réalisé par des professionnels de santé et les analyses sont effectuées par les laboratoires de l'agglomération.

Le centre est ouvert à toutes et à tous, gratuitement, sans rendez-vous et sans ordonnance. Il vous suffit de venir au Kursaal de Dunkerque et de vous présenter à l'accueil du centre de dépistage COVID en vous munissant de votre carte vitale et d'une pièce d'identité. Les résultats du test sont communiqués sous 24 à 48 h.

**Adresse :** 7 bis Place du Casino, 59240 Dunkerque

## Vous êtes professionnels de santé ?

Si vous avez besoin de matériel de protection (gants, gel, blouses...) Contactez Dunkerque Info Mairie au 03 28 59 12 34

## En cas d'urgence médicale

### Vous souhaitez connaître la pharmacie de garde ?

--> Contactez le 0 825 74 20 30 (appel payant à 0,15€ / minute) après 19h, les dimanches et les jours fériés. Ce répondeur vous indique la pharmacie de garde par secteur.

Vous pouvez également contacter le commissariat ou la gendarmerie.

### Vous avez besoin d'un infirmier ?

--> Contactez AILD (Association des Infirmiers Libéraux du Dunkerquois) au 03 28 21 19 11

### Vous recherchez un dentiste ?

--> Contactez le service de Régulation des Urgences Dentaires du Nord au 07 69 28 36 92 uniquement en cas d'urgence (type traumatisme dentaire, expulsion de dent définitive, déplacement de dent définitive, ...)

Ouvert tous les jours de 8 h à 18 h. Vous devez être adressés par votre chirurgien-dentiste.

### Vous devez consulter un médecin ?

--> Contactez SOS médecins au 08 26 46 20 07. Les gardes s'effectuent les week-ends et en soirée durant la fermeture des cabinets de médecins traitants.

--> Contactez les médecins généralistes de garde à la maison médicale la plus proche de chez vous.

La maison médicale de garde répond à la nécessité de consulter un médecin généraliste en réservant les urgences hospitalières aux cas les plus graves. S'il est possible de se déplacer, cette structure est la réponse adéquate à un besoin médical.

- **Maison médicale de garde à Dunkerque** Tél. 03 28 28 08 08 287 avenue de Rosendael 59 240 Dunkerque
- **Maison médicale de garde à Grande-Synthe** Tél. 09 83 80 11 52 20 rue Georges Clemenceau 59 760 Grande-Synthe

#### **Horaires d'ouverture :**

- Du lundi au vendredi de 20 h à minuit
- Le samedi de 16 h à minuit
- Le dimanche de 9h à 13h et de 16 h à minuit

[Accédez à La carte des établissements et des professionnels de santé sur l'agglomération de Dunkerque](#) (Médecins, pharmacies, centres hospitaliers et laboratoires médicaux)

Les équipements communautaires sont ouverts et accueillent du public.

Le port du masque est obligatoire dès 7 ans - Afin de respecter la distanciation physique, la capacité d'accueil est réduite.

Le Palais de l'Univers et des Sciences (PLUS) propose de découvrir « Patate ! », une exposition sur la pomme de terre, première denrée non céréalière du monde, visible jusqu'au 29 août 2021. De nombreuses animations, ateliers et conférences sont proposées toute l'année sur réservation. Des événements pour les plus petits sont donnés dans l'espace de la Bulle et le planétarium offre des séances variées. [Découvrez le programme du PLUS.](#)

Dès 6 ans - jusqu'au 29/08/2021

#### **Réserver votre créneau**

En semaine : 9 h - 10 h 30 - 12 h - 14 h - 15 h 30

Le week-end : 11 h - 12 h 30 - 14 h - 15 h 30

**COVID-19 : afin de maîtriser les flux de visiteurs, l'exposition « Patate » est accessible uniquement sur réservation et l'exposition permanente « Voyage au centre de l'Univers » est fermée à la visite libre, seules les animations sont maintenues.**

- Vous munir de votre propre masque
  - Privilégier le paiement sans contact par carte bleue
  - Prévoir l'appoint en cas de paiement en espèces
- 
- Port de masque obligatoire
  - Vous désinfecter les mains régulièrement
  - Tousser dans votre coude
  - Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
  - Saluer sans se serrer les mains
  - Respecter le plan de circulation établi
  - Ne pas utiliser d'ascenseur dans la mesure du possible
  - Ne pas pique-niquer à l'intérieur de l'équipement

**Par ailleurs, l'équipement continue d'être très actif sur les internet et les réseaux sociaux**

- Facebook : [@le.plus](#)

- Twitter : [@LePLUSwitte](#)
- Site web : [www.le-plus.fr](http://www.le-plus.fr)

**Le Palais de l'univers et des sciences de Cappelle-la-Grande est ouvert :**

- Mardi au vendredi : 09 h – 17 h
- Samedi au dimanche : 10 h 30 – 17 h 30

**Les horaires sont modifiés durant les vacances scolaires (Zone B)**

- Mardi au vendredi : 10 h – 17 h 30
- Samedi, dimanche et jours fériés : 10 h 30 – 17 h 30

La Halle aux sucres - pôle de ressources et d'expertise autour de la ville durable ouvre ses portes le 17 octobre avec une nouvelle exposition Code alimentation, et, de nouveaux espaces. Il sera possible de visiter l'exposition sur réservation et de profiter d'une multitude d'animations adressées aux petits comme aux grands !

- Port de masque obligatoire
  - Vous désinfecter les mains régulièrement
  - Tousser dans votre coude
  - Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
  - Saluer sans se serrer les mains
- 
- Visite des expositions sur réservation
  - Respecter le plan de circulation établi
  - Respecter les distances de sécurité
  - Respecter la jauge de visiteurs dans le site sur un même moment
  - Ne pas utiliser d'ascenseur dans la mesure du possible
  - Limitation de places sur les différents espaces
  - Certains espaces sont interdits
  - Ne pas toucher aux œuvres et aux diverses surfaces
  - Vous munir de votre propre masque

La Halle aux sucres fait peau neuve, seuls le Forum et le CMUA restent accessibles au public.

- Forum ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h.
- Le Centre de ressources réouvre le 16 octobre.
- CMUA (Archives de Dunkerque) est ouvert du mardi au vendredi de 13h à 17h. 03 28 61 90 75, archives[at]ville-dunkerque[dot]fr

Pour vous accueillir dans les meilleures conditions, veuillez réserver soit sur [www.Les-estivales.fr](http://www.Les-estivales.fr) soit par téléphone au 03 28 64 60 49.

- Facebook : [@halleauxsucres](#)
- Instagram : [@halleauxsucres](#)
- Youtube : [Halle aux sucres Learning Center ville durable](#)
- Site web : [www.halleauxsucres.fr](http://www.halleauxsucres.fr)

Sur réservation du lundi 17 octobre au dimanche 1er novembre, le parc zoologique de Fort-Mardyck vous attend pour vous présenter, entre autres, les derniers nés, avec un tarif spécial de 1,50 euro. Des jeux en autonomie sont proposés pour les enfants durant les vacances.

Le port du masque est obligatoire dès 11 ans

- Port de masque obligatoire
- Vous désinfecter les mains régulièrement
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter à la poubelle
- Privilégier le paiement sans contact par CB
- Prévoir l'appoint en cas de paiement en espèces

- Vous munir de votre propre masque
- Respecter le plan de circulation établi
- Respecter les distances de sécurité d'un 1 m
- Certains espaces sont fermés au public
- Ne pas toucher aux animaux

#### **Le Parc Zoologique est ouvert :**

- Réservez votre créneau d'une demi-journée sur le parc (10h00 à 13h00 ou 13h45 à 16h45) pendant les vacances de la Toussaint.
- Réservation obligatoire par téléphone au 03 28 27 26 24 pour tout individuel n'ayant pas de moyen de paiement en ligne, détenteur d'un abonnement en cours de validité, invitation, place CE et groupes,
- Réservation uniquement de 9 h à 17 h et hors jours fériés

Achetez vos billets en ligne avec le lien sécurisé : [parc-zoologique.tickeasy.com/fr](http://parc-zoologique.tickeasy.com/fr)

#### **Retrouvez toute l'actualité de votre parc animalier sur internet et les réseaux sociaux :**

- Facebook : [@zoo.fort.mardyck](https://www.facebook.com/@zoo.fort.mardyck)
- Instagram : [@parczoologiquefortmardyck](https://www.instagram.com/@parczoologiquefortmardyck)
- Vidéo Corsaires TV : [entretien avec Sabine Ketelers, directrice du zoo de Fort-Mardyck](#)
- Site web : [www.parc-zoologique.fr](http://www.parc-zoologique.fr)

Le CIAC et le Chœur de lumière sont rouverts au public sur la base de jours et horaires adaptés\*, compte tenu des consignes sanitaires.

Que celles et ceux qui n'ont pu assister à la dernière exposition de Didier Cattoën se rassurent, le CIAC prolonge jusqu'au 27 septembre « OphéliAa » et sa collection d'aquarelles. A noter que les visites libres ou guidées du Chœur de lumière sont actuellement possibles uniquement pour les groupes de 10 personnes maximum.

L'ensemble des ateliers proposés physiquement au CIAC sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les ateliers autour de l'exposition « OphéliAa » et les ateliers créatifs continueront, quant à eux, à être proposés sur Facebook et Instagram chaque mercredi de juin à 15h.

Compte-tenu du contexte sanitaire, les accès aux deux sites sont réglementés et soumis à certaines conditions :

- respect des gestes barrières
- distanciation physique
- port du masque obligatoire
- jauge d'accueil limitée à 10 personnes max (Chœur de lumière) et 2 personnes max (CIAC) par temps de visite
- réservation préalable par téléphone au 03 28 22 01 42 ou par mail à [annabelle.maes@tud.fr](mailto:annabelle.maes@tud.fr)
- respect de la signalétique de circulation dans les sites
- non-accessibilité de certains espaces.

*\*Changement provisoire des jours et horaires d'ouverture des sites*

Le CIAC/Centre Interprétation Art et Culture est ouvert du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 13 h 30 à 17 h 30.

Le Chœur de lumière est ouvert du lundi au samedi, de 14 h à 18 h.

#### **Retrouvez toute l'actualité du CIAC sur internet et les réseaux sociaux :**

- Facebook : [@centre.caro](#)
- Site web : [www.ciacbourbourg.fr](http://www.ciacbourbourg.fr)

Les espaces naturels d'agglomération sont ouverts.

**Des recommandations aux gestes barrières sont affichées :**

- au Lac de Tétéghem
- au Bois des Forts et Fort Vallières
- au Lac d'Armbouts-Cappel
- au Parc Jacobsen (Saint-Pol-sur-Mer)
- à la Coulée verte de Mardyck
- à la Ceinture Verte de Loon Plage
- à la Ceinture verte de Gravelines

---

Pour soutenir et aider les entrepreneurs indépendants de l'agglomération dunkerquoise (artisans, commerçants et indépendants) à faire face à la crise sanitaire du COVID-19, la Communauté urbaine de Dunkerque a lancé une initiative destinée à compléter d'autres mesures mises en place : un fonds de secours exceptionnel de 500 000 €. Cette aide d'urgence versée rapidement permet ainsi d'accompagner les entreprises qui n'entraient pas dans les critères définis par d'autres dispositifs (montant maximal : 1500 euros).

Ce fonds de secours exceptionnel a permis de soutenir 509 entreprises de l'agglomération.

La CUD a également lancé un fonds d'adaptation de 300 000€ pour permettre aux commerces de l'agglomération de réaliser les aménagements nécessaires à leur réouverture dans des conditions respectant les consignes de distanciation sociale pour sécuriser la clientèle tout comme le personnel. Ce fonds finance jusqu'à 50 % des investissements réalisés à compter du 14 mars et jusqu'au 30 septembre, avec un plafond de 500 euros (et jusqu'à 1 000 euros pour les cafés, hôtels et restaurants contraints à réaliser des travaux plus conséquents).

Pour instruire un dossier de fonds d'adaptation, il faut se rapprocher, selon l'affiliation de l'établissement, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat [f\[dot\]oudart\[at\]cma-hautsdefrance.fr](mailto:f[dot]oudart[at]cma-hautsdefrance.fr) ou de la Chambre de Commerce et d'Industrie [covid19\[at\]littoralhautsdefrance.cci\[dot\]fr](mailto:covid19[at]littoralhautsdefrance.cci[dot]fr).

**[Lire l'article du 09 juin 2020 " Plan de soutien à l'économie locale : un fonds d'adaptation pour les commerces" et accéder aux documents du dossier de demande de subvention \(pdf\)](#)**

---

Afin de soutenir les producteurs locaux pendant cette crise sanitaire, la CUD a répertorié sur **[une carte l'ensemble des sites ouverts à la vente directe aux consommateurs.](#)**

Pour vous rendre chez le producteur le plus proche de votre domicile, n'oubliez pas de respecter les gestes barrières. Pensez également à joindre au préalable le producteur pour vous assurer des horaires d'ouverture ou éventuellement pour passer commande.

Vous pouvez aussi vous renseigner si la livraison à domicile est possible si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas vous déplacer.



Depuis mi-mars, les communes se sont organisées pour assurer la continuité de services et rouvrent progressivement leurs points d'accueils physiques.

## Plus d'infos de vos mairies

[DUNKERQUE](#)

[CRAYWICK](#)

[ARMBOUTS-CAPPEL](#)

[GHVELDE](#)

[LOON-PLAGE](#)

[BOURBOURG](#)

[GRANDE-SYNTHÉ](#)

[SPYCKER](#)

[BRAY-DUNES](#)

[GRAND-FORT-PHILIPPE](#) (compte facebook)

[TÉTÉGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE](#)

[CAPPELLE-LA-GRANDE](#)

[GRAVELINES](#)

[ZUYDCOOTE](#) (blog du site web)

[COUDEKERQUE-BRANCHE](#)

[LEFFRINCKOUCKE](#)

---

**Vos commerçants sont ouverts pour vos achats de première nécessité.**

[Une carte des commerces alimentaires locaux ouverts](#) est à votre disposition.

---

Les informations officielles du gouvernement et le point COVID-19 sont à consulter à l'adresse suivante : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus).



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

